



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

stations de montagne

Question écrite n° 42830

Texte de la question

M. Jean-Claude Guibal appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat au tourisme sur les revendications des associations de tourisme de montagne. En effet, ces professionnels du tourisme ont jugé utile la réalisation d'une campagne télévisée en faveur de la montagne l'été et ont longuement travaillé afin de réunir l'ensemble des partenaires institutionnels et professionnels susceptibles de se joindre à cet effort collectif. Au cours du salon de la montagne de Lille à l'automne 1998, elle s'était engagée à apporter le soutien financier nécessaire à la réalisation de cette opération. A moins de six mois de l'été 2000, aucune réponse formelle de la direction du tourisme n'a été apportée. Si sa participation n'était pas confirmée dans un délai raisonnable, le projet de campagne publicitaire devrait être abandonné. C'est la raison pour laquelle, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si elle entend tenir ses engagements et dans quels délais.

Texte de la réponse

Le secrétariat d'Etat au tourisme et ses différents organismes contribuent fortement à la popularisation de la montagne française. Cette contribution n'a cessé de croître depuis trois ans. C'est ainsi que, non compris les efforts de valorisation réalisés par Maison de la France sur les marchés étrangers, le soutien aux diverses opérations de communication s'est élevé à 710 000 francs en 1997, 1 622 000 francs en 1998 et 2 545 000 francs en 1999. C'est dans ce cadre qu'il faut évaluer les subventions des professionnels associés de la montagne : 500 000 francs en 1997, 300 000 francs en 1998 et 400 000 francs en 1999. Le secrétariat d'Etat au tourisme n'a pas vocation à soutenir financièrement le fonctionnement de programmes de promotion qui ont trouvé depuis plusieurs années leur maturité, d'autant que les crédits qu'il dispose pour ces actions sont limités. Cependant, puisqu'il s'agit de la première campagne de promotion pour la montagne en été, il est apparu nécessaire de contribuer, exceptionnellement, à son succès. C'est pourquoi, sans préjuger du partenariat que le secrétariat d'Etat au tourisme consacrera aux autres actions en faveur de la montagne, il a été décidé d'octroyer une subvention de 400 000 francs aux professionnels de la montagne pour 2000. Ces sommes auront contribué à la promotion de la moyenne montagne, conformément à la mission que le Premier ministre a confiée à la secrétaire d'Etat au tourisme lors du Conseil national de la montagne.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Guibal](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42830

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2000, page 1421

Réponse publiée le : 31 juillet 2000, page 4613